



Aide cdd refus de rupture conventionnelle

Par **mani41100**, le **01/08/2010 à 12:49**

Bonjour, j'ai 23 ans j'ai besoin d'aide personnes d'autres peu m'aider je fais appel au
internaute. Je travailler dernièrement dans un lycée agricole depuis le 4 janvier 2010 en
homme de maintenance CDD de 1 ans . Peu de mois après des problème son apparue de la
part des autres employeurs mon style de personnalité de la ville n'était pas vraiment compatible
avec ces personnes de milieu rural limite du racisme et des commentaires peu agréables du
fait de mes origines maghrébines . Donc le 18 juin mon patron me prend dans son bureau pour
me faire part de mon inadaptation envers l'équipe alors que pour ma part je pense avoir fait ce
que j'avais au travail j'ai toujours été polie envers ces personnes. Il me propose une rupture
conventionnelle et d'être en congé immédiatement jusqu'à date de réponse et mon
attestation assedic a la clé de cette rupture que j'accepte donc nous avons effectué le rendez-
vous a cette effet , 15 jours après une réponse " la personne présente de la mairie n'était pas
dans la liste prévue a cette effet " le maire de la commune était la ce jour la. Donc nous avons
recommencer la demande avec la personne prévue pour ce qui nous reconduit au 21 juillet . Je
reçois la lettre réponse de la DDTEFP rupture "réponse impossible a ce jour sous contrat CDD
"donc je suis surpris je vais a pole emploi il me dise que c'est impossible en CDD . Donc je rappelle
le patron qui me propose un rdv le 28 pour signer une nouvelle feuille de rupture accord a
accord et de me passer mon attestation assedic pour percevoir mes droits chômage. Et la
j'arrive problème informatique sois disant donc pas attestation possible il me promet d'envoyer
aussi vite que possible ... et me sort le papier de rupture le texte était bien tourné en gros
c'était une lettre de démission de ma part que j'ai immédiatement refusé de signer je suis allé
a pole emploi qui m'a dit que je n'aurai aucun droit au allocation chômage de cette façon c'est
une démission claire . Depuis le 28 établissement et en vacances . A ce jour je n'est plus aucune
ressource mon compte en banque et a découvert a cause de sa vue que je n'est plus travailler
depuis le 18 juin. Sachant qu'il m'a fait me déplacer 5 fois pour rien. j'ai pris rdv CGT mes je
dois attendre 4 jours encore. Il fait traîner et lui a un salaire moi non comment résoudre cette
situation svp. Me doit t'il de l'argent ? j'ai perçu 2 semaines de salaire pour juin rien d'autre

depuis et il ma dit que je n'aurai pas de fiche de paye pour juillet vue que je n'es